


Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants d'éco-participation applicables à partir du 1^{er} janvier 2021

Modulation de l'éco-participation

Depuis le 1^{er} juillet 2020, des critères de modulation de l'éco-participation s'appliquent aux EEE professionnels (à l'exception des EEE des catégories 12 et 13), selon les modalités ci-après :


- Pour l'ensemble des EEE des catégories 1 à 10 comportant au moins 20% de plastique en masse :
 - ▶ Critère « Intégration de plastique recyclé post consommation » : au moins 20 % en masse de l'ensemble du plastique de l'équipement est issu de plastique recyclé post consommation ;
- Pour l'ensemble des EEE des catégories 1 à 10 comportant au moins 20% de plastique en masse et contenant des retardateurs de flamme :
 - ▶ Critère « Absence de brome dans les pièces plastiques contenant des retardateurs de flamme » : absence de brome dans la totalité des pièces plastiques de plus de 25 grammes contenant des retardateurs de flamme, hors carte électronique et câble d'alimentation ;
- Pour les appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe, les congélateurs coffre, les dispositifs d'affichage électronique, le matériel de soudage et les systèmes d'éclairage de sécurité (types d'équipements signalés par  dans le présent barème) :

▶ Critère « Mise à disposition des pièces détachées » : existence de documents contractuels s'engageant sur la mise à disposition des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant une durée supérieure ou égale à la durée minimale précisée ci-dessous, pour chaque type d'équipement concerné :

- Appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe : 10 ans ;
- Congélateurs coffre : 15 ans ;
- Dispositifs d'affichage électronique : 10 ans ;
- Matériel de soudage : 15 ans ;
- Systèmes d'éclairage de sécurité : 8 ans.

Lorsque les produits sont éligibles à plusieurs critères de modulation, ils bénéficient d'un cumul de modulations :
- jusqu'au 31 décembre 2020 : 1 critère satisfait = -10 %, 2 critères satisfaits = -15 %, 3 critères satisfaits = -20 % ;
- à partir du 1^{er} janvier 2021 : 1 critère satisfait = -20 %, 2 critères satisfaits = -30 %, 3 critères satisfaits = -40 %.

Pour plus de précisions sur les produits concernés et les justificatifs attendus, merci de consulter la note technique sur les critères de modulation applicables aux EEE professionnels (www.ecosystem.eco/fr/article/ressources-documentaires).

 Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées ».

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg) ou capacité (L)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
				Montants HT / unité				
Catégorie 1 – Génie climatique, froid commercial, CHR ⁽¹⁾ et autres équipements destinés aux commerces								
ÉQUIPEMENTS AÉRAULIQUES	10179 Autre équipement aéraulique - Centrale de Traitement d'Air - Chauffage à air pulsé (fixe et mobile) - Chiller (ne contenant pas de fluide frigorigène) - Groupes de refroidissement (ne contenant pas de fluides frigorigènes) - Humidificateur et déshumidificateur (ne contenant pas de fluides frigorigènes) - Rideau d'air (tout type d'énergie, production de chaud ou de froid) - Tour aéroréfrigérante	≤ 300 kg	P01.01	3,00 €	2,40 €	2,10 €	Non applicable	Cat. 04
	10180 Ventilateur - Aérateur hélicoïde - Brasseur d'air - Caisson VMC simple flux ou double flux hygroréglable - Destratificateur - Ventilateur centrifuge - Ventilation mécanique répartie (VMR) ou par insufflation (VMI)							
	10181 Hotte / Extracteur d'air* - Bras d'aspiration - Extracteur de fumée et Tourelle d'extraction - Hotte motorisée (y compris hotte de cuisine professionnelle) - Système de désenfumage - Table aspirante	> 300 kg	P01.02	22,30 €	17,84 €	15,61 €	Non applicable	
	10183 Filtration de l'air ou des gaz - Système de filtration							
AÉROTHERMES	10184 Aérotherme - Aérotherme monobloc à combustible - Aérotherme monobloc électrique	Non applicable	P01.03	1,90 €	1,52 €	1,33 €	Non applicable	Cat. 04

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

⁽¹⁾ CHR : Cafés Hôtels Restaurants

Barème ecosystem

EEE
professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg) ou capacité (L)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
Catégorie 1 – Génie climatique, froid commercial, CHR ⁽¹⁾ et autres équipements destinés aux commerces								
ÉQUIPEMENTS DE CLIMATISATION (contenant + de 2kg de fluide frigorigène)	10191 PAC / Clim. (charge fluide > 2kg) - Armoire de climatisation - Centrale de Traitement d'air à détente directe - Chiller (contenant des fluides frigorigènes) - Enceinte climatique - Groupe extérieur à débit ou volume de réfrigérant variable (DRV / VRV) - Groupe froid avec fluides frigorigènes alimentant à distance des meubles frigorifiques ou/et chambre froide - Groupe froid contenant des fluides frigorigènes - Humidificateur et déshumidificateur avec présence de fluides - Pompe à Chaleur (air / air, air / eau, eau / eau et eau / air) - Rooftop (à détente directe) - Split Système - VMC à double flux thermodynamique	≤ 500 kg	P01.04	3,55 €	2,84 €	2,49 €	Non applicable	Cat. 01
	10193 Sécheur d'air - Sécheur d'air comprimé - Machine de traitement d'air	> 500kg	P01.05	27,90 €	22,32 €	19,53 €	Non applicable	
	10194 PECS (PAC de charge de fluide > 2kg) - Chauffe-eau thermodynamique - Thermoplongeur							
ÉQUIPEMENTS MONOBLOCS (avec charge de fluide < 2 kg)	10261 PAC / Clim. (charge fluide ≤ 2kg) - Armoire de climatisation - Climatiseur mobile - Humidificateur / Déshumidificateur - Pompe à chaleur sur boucle d'eau - Prélèveur de liquide / Échantillonneur d'eau isotherme	Non applicable	P01.06	8,40 €	6,72 €	5,88 €	Non applicable	Cat. 01
ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE	10263 Production d'ECS (sans PAC) - Chauffe-eau électrique - Chauffe-eau solaire (hors capteur) - Générateur de vapeur	≤ 400 l	P01.07	4,30 €	3,44 €	3,01 €	Non applicable	Cat. 04
		> 400 l	P01.08	10,35 €	8,28 €	7,25 €	Non applicable	

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

⁽¹⁾ CHR : Cafés Hôtels Restaurants

Barème ecosystem

EEE
professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg) ou capacité (L)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
Catégorie 1 – Génie climatique, froid commercial, CHR ⁽¹⁾ et autres équipements destinés aux commerces								
ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE	10190 Autre équipement de chauffage - Panneau rayonnant et infrarouge, radiant - Parasol chauffant - Radiateur électrique industriel et tertiaire - Générateur d'air chaud	Non applicable	P01.09	1,00 €	0,80 €	0,70 €	Non applicable	Cat. 04
	10189 Échangeur de chaleur - Échangeur de chaleur							
CHAUDIÈRES	10187 Chaudière - Électrique, gaz, fioul	Non applicable	P01.10	6,80 €	5,44 €	4,76 €	Non applicable	Cat. 04
UNITÉS TERMINALES (sans fluide frigorigène)	10265 Unité terminale traitement d'air - Cassette de climatisation - Console et armoire - Gainable - Poutre froide - Ventilateur-convecteur	Non applicable	P01.11	1,00 €	0,80 €	0,70 €	Non applicable	Cat. 04
ÉQUIPEMENTS DE FROID	10219 Meuble froid à groupe logé / intégré (hors appareil de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe et congélateur coffre) - Armoire de congélation - Cave à vin - Matériel de laboratoire, de préparation d'analyse, produisant du froid : mise en température (réfrigérateur), enceinte climatique, cuve cryogénique... - Mini bar	≤ 500 kg	P01.12	14,40 €	11,52 €	10,08 €	Non applicable	Cat. 01
		> 500 kg	P01.13	61,00 €	48,80 €	42,70 €	Non applicable	
	10399 □ Appareil de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe et congélateur coffre, à groupe logé / intégré - Armoire frigorifique - Buffet / vitrine réfrigérée - Congélateur coffre - Desserte - Distributeur de granités / glace italienne - Machine à glaçons	≤ 500 kg	P01.12	14,40 €	11,52 €	10,08 €	8,64 €	Cat. 01
		> 500 kg	P01.13	61,00 €	48,80 €	42,70 €	36,60 €	

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

⁽¹⁾ CHR : Cafés Hôtels Restaurants

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

☐ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg) ou capacité (L)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
Catégorie 1 – Génie climatique, froid commercial, CHR ⁽¹⁾ et autres équipements destinés aux commerces								
ÉQUIPEMENTS DE FROID	10390 Meuble froid à groupe non logé / distant (hors appareil de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe et congélateur coffre) - Armoire frigorifique / de congélation - Buffet / vitrine réfrigérée - Desserte - Mini bar	Non applicable	P01.17	8,80 €	7,04 €	6,16 €	Non applicable	Cat. 01
	10400 ☐ Appareil de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe et congélateur coffre, à groupe non logé / distant - Armoire frigorifique - Buffet / vitrine réfrigérée - Desserte	Non applicable	P01.17	8,80 €	7,04 €	6,16 €	5,28 €	Cat. 01
GROS ÉQUIPEMENTS POUR CAFÉS, HÔTELS, RESTAURANTS ET AUTRES COMMERCES	10391 Préparation / Cuisson alimentaire > 20kg - Cuisson / chauffage des aliments : meuble chauffant, micro-ondes professionnel, plaque de cuisson, rotissoire, four à pizza, four mixte et convection, fourneau électrique - Préparation aliments et boissons : cellule de cuisson haut rendement, chauffe-frites, friteuse à beignets (électrique / gaz), appareil pour la filtration des boissons - Machine à café avec percolateur - Conditionnement alimentaire	> 20 kg ≤ 120 kg	P01.14	3,00 €	2,40 €	2,10 €	Non applicable	Cat. 04
	10392 Lavage / Séchage > 20kg - Lave-vaisselle à capot / convoyeur, lave-verre - Lave-linge - Machine de nettoyage à sec - Sèche-linge - Fer et table à repasser	> 120 kg ≤ 500 kg	P01.15	7,80 €	6,24 €	5,46 €	Non applicable	
	10393 Beauté / Soin > 20kg - Matériel pour salon de coiffure, institut de beauté...	> 500 kg	P01.16	57,00 €	45,60 €	39,90 €	Non applicable	
	10394 Autres gros équipements > 20kg							

NB : Pour les sous-ensembles rattachés à un équipement de la catégorie 1, se référer au barème de la catégorie 2

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

⁽¹⁾ CHR : Cafés Hôtels Restaurants

Barème ecosystem

EEE
professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
				Montants HT / unité				
Catégorie 2 - Petits équipements des commerces								
PETITS ÉQUIPEMENTS POUR CAFÉS, HÔTELS, RESTAURANTS ET AUTRES COMMERCES	10395 Préparation/Cuisson alimentaire ≤ 20kg - Armoire de stérilisation pour couteaux - Cuisson/chauffage des aliments: chauffe-tasse, chauffe-assiette, cuiseur à pâtes/riz, fontaine à chocolat, grille kebab, grille panini, grille pain à convoyeur - Préparation aliments et boissons: attendrisseur/malaxeur à viande, balance, batteur-mélangeur, centrifugeuse/extracteur de jus, émulsionneur/mousseur à lait, gaufrier électrique, machine à barbe à papa/hotdog/popcorn, machine à café avec percolateur, mixer/blender, moulin à café, pétrin à spirale/cuve fixe/tête relevable, percolateur seul, sorbetière... - Ustensile de cuisine: aiguiser de couteaux, coupe-légume, coupe-pain, éplucheuse, essoreuse à salade, hachoir à viande, ouvre-boîte, trancheuse à viande/pain	≤ 20kg	P02.01	0,64 €	0,51 €	0,45 €	Non applicable	Cat. 05
	10396 Lavage/Séchage ≤ 20kg - Lave-vaisselle, lave-verre - Fer et table à repasser - Sèche-mains							
	10397 Beauté/Soin ≤ 20kg - Matériel pour salon de coiffure, institut de beauté...							
	10398 Autres petits équipements ≤ 20kg - Exterminateur d'insectes							
SOUS-ENSEMBLES RATTACHÉS À UN ÉQUIPEMENT DES CATEGORIES 1 OU 2	10334 Sous-ensembles des catégories 1 et 2 - Allumeur, Carte Électronique, Clapet de fumée avec servo commande, Thermostat, Contrôle de débit, Ventilateur, Circulateur, Relais thermique... - Afficheur, Pompe de vidange, Thermostat, Électrovanne... - Résistance de chauffe-eau	≤ 0,2 kg	P02.02	0,01 €	0,01 €	0,01 €	Non applicable	Cat. 05
		> 0,2 kg ≤ 1 kg	P02.03	0,04 €	0,03 €	0,03 €	Non applicable	
		> 1 kg ≤ 5 kg	P02.04	0,14 €	0,11 €	0,10 €	Non applicable	
		> 5 kg ≤ 10 kg	P02.05	0,50 €	0,40 €	0,35 €	Non applicable	
		> 10 kg ≤ 20 kg	P02.06	1,10 €	0,88 €	0,77 €	Non applicable	

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire		
				Aucun	1	2	3			
				Montants HT / kg						
Catégorie 5 - Matériels d'éclairage professionnels ^{(2) (3)}										
APPAREILS D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR ET LEURS ALIMENTATIONS (intégrées, électriques ou solaires)	10335	Éclairage intérieur ≤ 50 cm	- Armatures industrielles et décoratives - Baladeuses - Chemins lumineux - Encastrés, plafonniers, scialytiques, appliques et suspensions (tertiaires, médicaux et industriels / fonctionnels et décoratifs) - Hublots	Non applicable	P05.01	0,073 €	0,058 €	0,051 €	Non applicable	Cat. 05
	10384	Éclairage intérieur > 50 cm	- Luminaires étanches - Luminaires tertiaires sur pied ou à poser - Projecteurs et spots d'éclairage décoratif et d'accentuation - Réflecteurs industriels et réglettes - Barettes et bandes flexibles à diodes électroluminescentes (DEL / LED) - Guirlandes lumineuses							Cat. 04
APPAREILS D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR ET LEURS ALIMENTATIONS (intégrées, électriques ou solaires)	10336	Éclairage extérieur ≤ 50 cm	- Appliques et hublots étanches - Éclairages routiers : luminaires de tunnels et lanternes (hors mât et crosse) - Éclairages mobiles de chantier - Encastrés de sol et mur pour balisage et mise en valeur	Non applicable	P05.02	0,073 €	0,058 €	0,051 €	Non applicable	Cat. 05
	10385	Éclairage extérieur > 50 cm	- Luminaires d'éclairage décoratifs - Luminaires de balisage - Projecteurs d'éclairage sportif et d'espaces - Projecteurs de mise en valeur - Guirlandes lumineuses							Cat. 04
SYSTÈMES DE GESTION D'ÉCLAIRAGE ET ALIMENTATIONS DÉPORTÉES ⁽⁴⁾	10337	Gestion d'éclairage (hors éclairage de sécurité)	- Systèmes de gestion centralisée d'éclairage - Systèmes d'éclairage dynamique - Systèmes de gestion des éclairages publics	Non applicable	P05.03	0,073 €	0,058 €	0,051 €	Non applicable	Cat. 05

⁽²⁾ Équipements électriques et électroniques basse tension gérant ou produisant directement ou indirectement un rayonnement lumineux, y compris les pièces nécessaires à leur fixation et à leur alimentation, à l'exclusion des mâts pour les luminaires de voiries et des sources lumineuses elles-mêmes lorsqu'elles sont facilement interchangeables en vue de leur remplacement au cours de la vie des équipements qu'elles équipent, ces dernières étant considérées comme des lampes relevant des équipements électriques et électroniques ménagers.

⁽³⁾ Les sous-ensembles (ex : accessoires, modules à LED, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

⁽⁴⁾ Unités centrales et déportées, capteurs, actionneurs et accessoires, hors câblage et matériel bureautique.

* pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
Catégorie 5 - Matériels d'éclairage professionnels ⁽²⁾ ⁽³⁾								
APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ	10338 <input type="checkbox"/> Éclairage de sécurité - Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) - Blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour l'habitation (BAEH) - Blocs bi-fonction (BAES - BAEH) - Blocs autonomes portables d'intervention - Luminaires d'éclairage de sécurité sur source centrale (LSC) - Systèmes pour blocs autonomes d'éclairage de sécurité adressables ⁽⁴⁾ - Système de commande et de gestion de l'éclairage de sécurité	Non applicable	P05.04	0,073 €	0,058 €	0,051 €	0,044 €	Cat. 05
APPAREILS DE SIGNALISATION LUMINEUSE	10339 Signalisation lumineuse - Balisage routier et feux tricolores d'insertion - Balisage de piste d'aéroport - Balisage maritime	Non applicable	P05.05	0,107 €	0,086 €	0,075 €	Non applicable	Cat. 04
ENSEIGNES LUMINEUSES	10340 <input type="checkbox"/> Enseigne lumineuse - Enseignes publicitaires rétroéclairées - Afficheurs dynamiques rétroéclairés - Journaux lumineux - Croix de pharmacie, Carottes de tabac...	Non applicable	P05.06	0,073 €	0,058 €	0,051 €	0,044 €	Cat. 04

⁽²⁾ Équipements électriques et électroniques basse tension gérant ou produisant directement ou indirectement un rayonnement lumineux, y compris les pièces nécessaires à leur fixation et à leur alimentation, à l'exclusion des mâts pour les luminaires de voeries et des sources lumineuses elles-mêmes lorsqu'elles sont facilement interchangeables en vue de leur remplacement au cours de la vie des équipements qu'elles équipent, ces dernières étant considérées comme des lampes relevant des équipements électriques et électroniques ménagers.

⁽³⁾ Les sous-ensembles (ex : accessoires, modules à LED, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

⁽⁴⁾ Unités centrales et déportées, capteurs, actionneurs et accessoires, hors câblage et matériel bureautique.

* pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
Catégorie 6 - Outils électriques et électroniques professionnels ^{(5) (6) (7)}								
MOTEURS BASSE TENSION < 75 KW	10242 Moteur - Actionneur motorisé - Compresseur à cuve séparable - Moteur basse tension pour l'industrie - Moteur extractible de pompe, de circulateur - Moto-variateur - Moto-réducteur - Moteur extractible de réducteur, de variateur - Moteur (synchrone, asynchrone, à courant continu, pas à pas, linéaire...) - Vérin électrique	< 1 kg	P06.01	0,02 €	0,02 €	0,01 €	Non applicable	Cat. 05
		> 1kg ≤ 5kg	P06.02	0,06 €	0,05 €	0,04 €	Non applicable	
		> 5 kg ≤ 20kg	P06.03	0,27 €	0,22 €	0,19 €	Non applicable	
				> 20 kg ≤ 120 kg	P06.04	1,08 €	0,86 €	0,76 €
	10244 Alternateur application industrielle - Alternateur	> 120 kg	P06.05	5,70 €	4,56 €	3,99 €	Non applicable	
SYSTÈMES D'ENCAISSEMENT OU DE PAIEMENT	10264 Système d'encaissement et paiement - Caisse automatique avec monnayeur intégré - Monnayeur automatique - Système check-out de sortie de caisse intégrant différents équipements comme un scanner code-barres, un système de pesée, un écran de contrôle, un module de paiement (clavier CB, monnayeur)	Non applicable	P06.06	10,50 €	8,40 €	7,35 €	Non applicable	Cat. 04
MATÉRIELS DE NETTOYAGE INDUSTRIEL	10252 Nettoyage industriel - Aspirateur eau et poussière à 1 ou plusieurs moteurs - Aspirateur industriel - Aspirateur poussière - Aspirateur professionnel pour déjections animales - Autolaveuse poussée - Balayeuse poussée - Injecteur extracteur - Lustreuse de sol - Monobrosse - Nettoyeur haute pression eau chaude et eau froide - Nettoyeur vapeur	≤ 1 kg	P06.07	0,05 €	0,04 €	0,04 €	Non applicable	Cat. 05
		> 1 kg ≤ 10 kg	P06.08	0,33 €	0,26 €	0,23 €	Non applicable	
		> 10 kg ≤ 20 kg	P06.09	0,53 €	0,42 €	0,37 €	Non applicable	Cat. 04
		> 20 kg ≤ 120 kg	P06.10	1,96 €	1,57 €	1,37 €	Non applicable	
		> 120 kg ≤ 250 kg	P06.11	5,65 €	4,52 €	3,96 €	Non applicable	
		> 250 kg	P06.12	17,77 €	14,22 €	12,44 €	Non applicable	

⁽⁵⁾ Hors « Gros outils industriels fixes » • Les Gros outils industriels fixes exclus de la réglementation DEEE doivent répondre à plusieurs critères cumulatifs, notamment peser plus de 2 tonnes et mesurer plus de 2,5 m de côté (cf. définition à l'article R543-172-1-III du Code de l'environnement et au § 3. À de l'Avis aux producteurs du ministère de l'Ecologie du 27/11/2014).

⁽⁶⁾ Hors « Engins mobiles non routiers » • Les Engins mobiles non routiers exclus de la réglementation DEEE doivent cumulativement disposer d'une source d'énergie électrique autonome (telle une batterie) et de roues motrices assurant son déplacement sans aucun effort externe (humain ou mécanique) (cf. définition à l'article R543-172-1-III-2° du Code de l'environnement).

⁽⁷⁾ Les sous-ensembles (ex : accessoires, moteurs, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

* pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
				Montants HT / unité				
Catégorie 6 - Outils électriques et électroniques professionnels ^{(5) (6) (7)}								
OUTILLAGES MOBILES DE CHANTIER (BTP, espaces verts...)	10360 Pompe / Électrovanne Chantier - Circulateur avec moteur intégré - Moteur hydraulique avec capteur - Pompe avec moteur intégré (assainissement, relevage...) - Pompe de dosage, Pompe submersible - Pompe hydraulique avec capteur - Récupérateur d'eau avec pompe intégrée - Surpresseur d'eau électrique	≤ 1 kg	P06.13	0,03 €	0,02 €	0,02 €	Non applicable	Cat. 05
		> 1 kg ≤ 5 kg	P06.14	0,10 €	0,08 €	0,07 €	Non applicable	
	10341 Outil mobile de chantier - Bétonnière, Raboteuse à béton, Sableuse... - Cloueur, Foreuse, Visseuse, Touret à meuler... - Démonte-pneus, Équilibreuse de roue... - Perceuse sur colonne, Scie à ruban, Tour, Fraiseuse, Cisaille - Perforatrice, Riveteuse, Carotteuse, Marteau-piqueur... - Traceur, Pulvérisateur, Pistolet, Agitateur... - Tronçonneuse, Souffleur, Broyeur...	> 5 kg ≤ 20 kg	P06.15	0,30 €	0,24 €	0,21 €	Non applicable	Cat. 04
		> 20 kg ≤ 120 kg	P06.16	1,40 €	1,12 €	0,98 €	Non applicable	
	10255 Entretien des espaces verts - Tondeuse à gazon à moteur électrique - Taille-haie...		P06.17	4,90 €	3,92 €	3,43 €	Non applicable	
	10358 Compresseur Chantier - Compresseur, Compresseur à cuve incorporée...	> 120 kg ≤ 250 kg	P06.24	7,00 €	5,60 €	4,90 €	Non applicable	
10359 Transport / Levage Chantier - Palan électrique								
10401 Accessoires Soudage / Brasage Chantier - Appareils respiratoires et masques à gaz - Casque de soudage	> 250 kg							

⁽⁵⁾ Hors « Gros outils industriels fixes » • Les Gros outils industriels fixes exclus de la réglementation DEEE doivent répondre à plusieurs critères cumulatifs, notamment peser plus de 2 tonnes et mesurer plus de 2,5 m de côté (cf. définition à l'article R543-172-1-III du Code de l'environnement et au § 3. À de l'Avis aux producteurs du ministère de l'Écologie du 27/11/2014).

⁽⁶⁾ Hors « Engins mobiles non routiers » • Les Engins mobiles non routiers exclus de la réglementation DEEE doivent cumulativement disposer d'une source d'énergie électrique autonome (telle une batterie) et de roues motrices assurant son déplacement sans aucun effort externe (humain ou mécanique) (cf. définition à l'article R543-172-1-III-2° du Code de l'environnement).

⁽⁷⁾ Les sous-ensembles (ex : accessoires, moteurs, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE
professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

☐ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
Catégorie 6 - Outils électriques et électroniques professionnels ^{(5) (6) (7)}								
☐ OUTILLAGES MOBILES DE CHANTIER (BTP, espaces verts...)	10342 ☐ Soudage / Brasage Chantier - Poste de soudage : soudage à l'arc, avec fil fourré, sous gaz (actif ou inerte), au jet de plasma, par résistance... - Torche de soudage	≤ 1 kg	P06.13	0,03 €	0,02 €	0,02 €	0,02 €	Cat. 05
		> 1 kg ≤ 5 kg	P06.14	0,10 €	0,08 €	0,07 €	0,06 €	
		> 5 kg ≤ 20 kg	P06.15	0,30 €	0,24 €	0,21 €	0,18 €	Cat. 04
		> 20 kg ≤ 120 kg	P06.16	1,40 €	1,12 €	0,98 €	0,84 €	
		> 120 kg ≤ 250 kg	P06.17	4,90 €	3,92 €	3,34 €	2,94 €	
		> 250 kg	P06.24	7,00 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	
OUTILS ET MACHINES DE PRODUCTION ET DE MAINTENANCE	10247 Pompe / Electrovanne Production - Circulateur avec moteur intégré - Pompe avec moteur intégré (assainissement, relevage...) - Pompe de dosage - Pompe hydraulique avec capteur - Pompe submersible - Récupérateur d'eau avec pompe intégrée - Surpresseur d'eau électriques Suite de la sous catégorie page suivante	≤ 1 kg	P06.18	0,03 €	0,02 €	0,02 €	Non applicable	Cat. 05
		> 1 kg ≤ 5 kg	P06.19	0,10 €	0,08 €	0,07 €	Non applicable	
		> 5 kg ≤ 20 kg	P06.20	0,30 €	0,24 €	0,21 €	Non applicable	Cat. 04
		> 20 kg ≤ 120 kg	P06.21	1,30 €	1,04 €	0,91 €	Non applicable	
		> 120 kg ≤ 250 kg	P06.22	6,70 €	5,36 €	4,69 €	Non applicable	
		> 250 kg	P06.23	10,30 €	8,24 €	7,21 €	Non applicable	

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire	
				Aucun	1	2	3		
Catégorie 6 - Outils électriques et électroniques professionnels ^{(5) (6) (7)}									
OUTILS ET MACHINES DE PRODUCTION ET DE MAINTENANCE	10251 Outil/machine de production - Destructeur de documents - Imprimante 3D - Machine de production, d'usinage, de marquage, de conditionnement, de cuisson industrielle... - Machine de confection textile (machine à coudre, à découper, d'impression numérique sur tissus..., machine à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus, ...) - Bétonnière, Raboteuse à béton, Sableuse	- Démonte-pneus, Équilibreuse de roue... - Cloueur, Foreuse, Visseuse, Touret à meuler... - Perforatrice, Riveteuse, Carotteuse, Marteau-piqueur... - Soudeuse de pochettes stériles pour instruments - Traceur, Pulvérisateur, Pistolet, Agitateur... - Tronçonneuse, Souffleur, Broyeur... - Machine d'usinage d'optiques correctrices	≤ 1 kg	P06.18	0,03 €	0,02 €	0,02 €	Non applicable	Cat. 05
			> 1 kg ≤ 5 kg	P06.19	0,10 €	0,08 €	0,07 €	Non applicable	
	10250 Conditionnement non alimentaire - Emballeuse, Empaqueuse								
	10249 Traitement liquide ou gaz - Adoucisseur, Osmoseur/Purificateur d'eau... - Purificateur d'air, Désinfecteur de locaux par pulvérisation / voie aérienne, Générateur de gaz		> 5 kg ≤ 20 kg	P06.20	0,30 €	0,24 €	0,21 €	Non applicable	
	10253 Agriculture / Horticulture / Élevage - Appareil d'arrosage - Appareil à projeter pour l'agriculture - Pulvérisateur pour l'agriculture - Scarificateurs et cultivateurs pour l'agriculture - Extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses pour l'agriculture		> 20 kg ≤ 120 kg	P06.21	1,30 €	1,04 €	0,91 €	Non applicable	Cat. 04
	10248 Compresseur Production - Compresseur, Compresseur à cuve incorporée...								
	10188 Brûleur - Brûleur de chaudière		> 120 kg ≤ 250 kg	P06.22	6,70 €	5,36 €	4,69 €	Non applicable	
	10254 Transport / Levage Production - Treuil électrique								
10402 Accessoires Soudage / Brasage Production - Casque de soudage - Appareils respiratoires et masques à gaz - Torche de soudage		> 250 kg	P06.23	10,30 €	8,24 €	7,21 €	Non applicable		

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

☐ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
Catégorie 6 - Outils électriques et électroniques professionnels ^{(5) (6) (7)}								
10258	☐ Soudage / Brasage Production - Poste de soudage : soudage à l'arc, avec fil fourré, sous gaz (actif ou inerte), au jet de plasma, par résistance... - Torche de soudage	≤ 1 kg	P06.18	0,03 €	0,02 €	0,02 €	0,02 €	Cat. 05
		> 1 kg ≤ 5 kg	P06.19	0,10 €	0,08 €	0,07 €	0,06 €	
		> 5 kg ≤ 20 kg	P06.20	0,30 €	0,24 €	0,21 €	0,18 €	Cat. 04
		> 20 kg ≤ 120 kg	P06.21	1,30 €	1,04 €	0,91 €	0,78 €	
		> 120 kg ≤ 250 kg	P06.22	6,70 €	5,36 €	4,69 €	4,02 €	
		> 250 kg	P06.23	10,30 €	8,24 €	7,21 €	6,18 €	

⁽⁵⁾ **Hors « Gros outils industriels fixes »** • Les Gros outils industriels fixes exclus de la réglementation DEEE doivent répondre à plusieurs critères cumulatifs, notamment peser plus de 2 tonnes et mesurer plus de 2,5 m de côté (cf. définition à l'article R543-172-1-III du Code de l'environnement et au § 3. À de l'Avis aux producteurs du ministère de l'Ecologie du 27/11/2014).

⁽⁶⁾ **Hors « Engins mobiles non routiers »** • Les Engins mobiles non routiers exclus de la réglementation DEEE doivent cumulativement disposer d'une source d'énergie électrique autonome (telle qu'une batterie) et de roues motrices assurant son déplacement sans aucun effort externe (humain ou mécanique) (cf. définition à l'article R543-172-1-III-2° du Code de l'environnement).

⁽⁷⁾ Les sous-ensembles (ex: accessoires, moteurs, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

* pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
				Montants HT / kg				
Catégorie 8 – Dispositifs médicaux professionnels ⁽⁸⁾ ⁽⁹⁾								
DISPOSITIFS MÉDICAUX FIXES	10332 DM fixe > 250kg - Scanner, IRM, pet scan, lithotriporteur, laser de chirurgie oculaire... - Salle / table d'échographie, radiographie, radiographie panoramique, mammographie, radiothérapie, fluoroscopie...	> 250 kg	P08.01	0,121 €	0,097 €	0,085 €	Non applicable	Cat. 04
DISPOSITIFS MÉDICAUX MOBILES	10343 DM mobile 50 à 250 kg - Mobile de radioscopie peropératoire, radiographie, échographie, endoscopie... - Matériel d'assistance respiratoire, respirateur d'anesthésie... - Matériel de diagnostic ophtalmologique - Microscope et robos chirurgical - Machine de dialyse et d'hémodiafiltration - Couveuse, incubateur, lithotriporteur - Lecteur de plaques radiographiques	> 50 kg ≤ 250 kg	P08.02	0,164 €	0,131 €	0,115 €	Non applicable	Cat. 04
DISPOSITIFS MÉDICAUX PORTABLES	10344 DM portable ≤ 50 kg - Instrument chirurgical (unité de contrôle, moteur, pièce à mains, câble...) - Dispositif de monitoring - Pompe (insuline, assistance respiratoire, aspirateur chirurgical...), centrifugeuse, pousse-seringue... - Défibrillateur, endoscope, lithotriporteur, laser anti inflammatoire... - Thermomètre, spiromètre, tensiomètre... - Station de travail et de traitement d'images ou de données médicale (informatique) - Capteur intraoral de radiologie, vibreur-malaxeur de cabinet dentaire, lampe à photopolymériser... - Gaine et colonne technique - Accessoire destiné aux dispositifs médicaux (moniteur/écran, imprimante, chariot avec alimentation intégrée, alimentation secourue...)	≤ 50 kg	P08.03	0,170 €	0,136 €	0,119 €	Non applicable	Cat. 05
MOBIILIERS MÉDICAUX	10345 Mobilier médical électrique - Lit, fauteuil, table d'examen / d'opération et d'accouchement motorisée - Matelas anti escarres avec commande électrique - Ascenseur pour patients / lève-malade	Non applicable	P08.04	0,080 €	0,064 €	0,056 €	Non applicable	Cat. 04

⁽⁸⁾ Equipements électriques et électroniques répondant aux définitions des dispositifs médicaux et de leurs accessoires telles que données par les Directives 93/42/EEC et 98/79/EC, y compris les dispositifs médicaux à usage esthétique et vétérinaire, hors dispositifs médicaux implantables actifs et dispositifs médicaux qui deviennent normalement infectieux avant la fin de leur cycle de vie sans que ne soit prévue de possibilité de désinfection, de stérilisation ou de démontage des parties souillées avant leur mise au rebut, qui sont des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux).

⁽⁹⁾ Les sous-ensembles (ex : accessoires, moteurs, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

* pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
				Montants HT / kg				
Catégorie 8 – Dispositifs médicaux professionnels ⁽⁸⁾ ⁽⁹⁾								
DISPOSITIFS MÉDICAUX D'HYGIÈNE	10346 DM d'hygiène - Stérilisateur, hottes aspirante, machine à laver les instruments, autoclave... - Appareil d'entretien d'instruments rotatifs dentaires, ...	Non applicable	P08.05	0,170 €	0,136 €	0,119 €	Non applicable	Cat. 04
DISPOSITIFS MÉDICAUX FRIGORIFIQUES	10330 DM frigorifique - Banque du sang, coffre cryogénique, caisson réfrigéré...	Non applicable	P08.06	0,195 €	0,156 €	0,137 €	Non applicable	Cat. 01
DISPOSITIFS MÉDICAUX DE DIAGNOSTIC IN VITRO FIXES	10347 DM-DIV fixe > 250 kg - Automate d'analyse (biochimie, immunochimie, hématologie, microbiologie, immunologie infectieuse, tests génétiques...)	> 250 kg	P08.07	0,252 €	0,202 €	0,176 €	Non applicable	Cat. 04
DISPOSITIFS MÉDICAUX DE DIAGNOSTIC IN VITRO MOBILES	10348 DM-DIV mobile 50 à 250 kg - Automate d'analyse (biochimie, immunochimie, hématologie, microbiologie, immunologie infectieuse, tests génétiques...) - Centrifugeuse de grande capacité	> 50 kg ≤ 250 kg	P08.08	0,352 €	0,282 €	0,246 €	Non applicable	Cat. 04
DISPOSITIFS MÉDICAUX DE DIAGNOSTIC IN VITRO PORTABLES	10349 DM-DIV portable ≤ 50 kg - Automate d'analyse (biochimie, immunochimie, hématologie, microbiologie, immunologie infectieuse, tests génétiques...) - Accessoire destiné aux dispositifs de diagnostic in vitro (moniteur/écran, imprimante, chariot avec alimentation intégrée, alimentation secourue...) - Station informatique de traitement de données biologiques ou médicales - Centrifugeuse de paillasse	≤ 50 kg	P08.09	0,170 €	0,136 €	0,119 €	Non applicable	Cat. 05

⁽⁸⁾ Équipements électriques et électroniques répondant aux définitions des dispositifs médicaux et de leurs accessoires telles que données par les Directives 93/42/EEC et 98/79/EC, y compris les dispositifs médicaux à usage esthétique et vétérinaire, hors dispositifs médicaux implantables actifs et dispositifs médicaux qui deviennent normalement infectieux avant la fin de leur cycle de vie sans que ne soit prévue de possibilité de désinfection, de stérilisation ou de démontage des parties souillées avant leur mise au rebut, qui sont des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux).

⁽⁹⁾ Les sous-ensembles (ex: accessoires, moteurs, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
				Montants HT / kg				
Catégorie 8 – Dispositifs médicaux professionnels ⁽⁸⁾ ⁽⁹⁾								
DISPOSITIFS UTILISÉS POUR LA FABRICATION DE PROTHÈSES	10331 Dispositif pour fabrication de prothèse ≤ 50cm - Matériel de mesure/moulage des organes à remplacer / consolider - Station de travail informatique destinée à la conception / fabrication des prothèses - Bac à ultrason, mélangeur, sableuse, soudeuse, polisseuse, doseur... - Four, enceinte de polymérisation, générateur de vapeur, thermo foreuse...	Non applicable	P08.10	0,170 €	0,136 €	0,119 €	Non applicable	Cat. 05
	10386 Dispositif pour fabrication de prothèse > 50cm - Matériel de mesure/moulage des organes à remplacer / consolider - Station de travail informatique destinée à la conception / fabrication des prothèses - Bac à ultrason, mélangeur, sableuse, soudeuse, polisseuse, doseur... - Four, enceinte de polymérisation, générateur de vapeur, thermo foreuse...							Cat. 04
POSTES DE TRAITEMENT DENTAIRE	10333 Poste de traitement dentaire - Fauteuil et ses accessoires, avec ou sans système de filtration - Système centralisé d'aspiration humide pour plusieurs fauteuils - Pompe d'aspiration individuelle à anneau d'air, à anneau liquide ou humide - Séparateur d'amalgames	Non applicable	P08.11	0,600 €	0,480 €	0,420 €	Non applicable	Cat. 04

⁽⁸⁾ Équipements électriques et électroniques répondant aux définitions des dispositifs médicaux et de leurs accessoires telles que données par les Directives 93/42/EEC et 98/79/EC, y compris les dispositifs médicaux à usage esthétique et vétérinaire, hors dispositifs médicaux implantables actifs et dispositifs médicaux qui deviennent normalement infectieux avant la fin de leur cycle de vie sans que ne soit prévue de possibilité de désinfection, de stérilisation ou de démontage des parties souillées avant leur mise au rebut, qui sont des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux).

⁽⁹⁾ Les sous-ensembles (ex : accessoires, moteurs, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

* pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*			Nouvelle catégorie réglementaire	
				Aucun	1	2		3
				Montants HT / kg				
Catégorie 9 – Instruments de contrôle et de surveillance professionnels ⁽¹⁰⁾								
APPAREILS DE GESTION ET DE RÉGULATION D'ÉNERGIE	10350 Gestion et régulation d'énergie - Régulateur, programmateur et afficheur d'énergie (électrique, calorifique, fluide...) - Gestionnaire et compteur d'énergie (électricité, gaz) - Thermostat - Automatisation et téléconduite pour le transport et la distribution d'énergie	Non applicable	P09.01	0,130 €	0,104 €	0,091 €	Non applicable	Cat. 04
APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE SÉCURITÉ (contrôle intrusion, vol et secours aux personnes)	10351 Sécurité / Intrusion / Vol / Secours ≤ 50cm - Avertisseur sonore d'évacuation et de surveillance intrusion, y compris sirène industrielle - Détecteur volumétrique et périmétrique d'intrusion - Matériel de vidéosurveillance (caméra, moniteur, enregistreur) - Système d'alarme intrusion filaire et radio (centrale, sirène, détecteur, clavier, transmetteur...) - Système de contrôle d'accès (centrale, lecteur, clavier, commande de gâche...)	Non applicable	P09.02	0,131 €	0,105 €	0,092 €	Non applicable	Cat. 05
	10387 Sécurité / Intrusion / Vol / Secours >50cm - Transmetteur téléphonique - Portier vidéo/audio et gâche électrique - Interphone, carillon (dont carillon électromécanique) - Portique antivol de commerce, portique de sécurité, scanner de biens et de personnes, dispositif/étiquette RFID antivol - Système d'appel à l'aide (borne routière d'appel d'urgence, appel infirmière, alerte vigiles...) - Coffre fort	Non applicable	P09.02	0,131 €	0,105 €	0,092 €	Non applicable	Cat. 04
SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE	10352 Sécurité incendie - Détecteur de fumée (hors ionique), de flamme ou de gaz (autonome ou pas) - Système d'alarme incendie (tableau de détection, centralisateur de mise en sécurité incendie, tableau d'alarme technique, tableau de synthèse, répéteur, détecteur technique associé, sirène, détecteur autonome, déclencheur) - Bloc autonome d'alarme sonore (BAAS) - Système de diffusion d'alarme visuelle (SDAV)	Non applicable	P09.03	0,148 €	0,118 €	0,104 €	Non applicable	Cat. 05

⁽¹⁰⁾ Les sous-ensembles (ex : accessoires, moteurs, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
Catégorie 9 – Instruments de contrôle et de surveillance professionnels ⁽¹⁰⁾								
SYSTÈMES DE FERMETURE ET DE PROTECTION SOLAIRE	10222 Fermeture et protection solaire - Système de motorisation de porte sectionnelle, porte industrielle, porte de garage, porte piétonne, volet roulant, store, portail basculant/coulissant, niveleur de quai, barrière... (moteur électrique ou électro-hydraulique avec son motoréducteur, pompe hydraulique, poutre motorisée...) - Organe de sécurité (fin de course, cellule photoélectrique, anémomètre...) - Armoire de commande, télécommande, récepteur radio,... - Tourniquet de contrôle d'accès	Non applicable	P09.04	0,067 €	0,054 €	0,047 €	Non applicable	Cat. 04
	10240 Mesure et test ≤ 50cm - Instrument de mesure chronométrique, optique, cytométrique, acoustique, biochimique, débit-métrique, dimensionnelle, électrique, énergétique, accélérométrique, hygrométrique, magnétique, massique, volumétrique, photométrique, pyrométrique, radiométrique, thermométrique, viscosimétrique, taxi-métrique... - Analyseur de signaux digitaux et numériques (oscilloscope, générateur de signaux...) - Enregistreur et système d'acquisition de données - Equipement de test de réseaux et télécommunications - Matériel de laboratoire, de préparation d'analyse, ne produisant pas de froid : agitateur, centrifugeuse, mise en température (four), pompe à vide, stérilisateur, hotte aspirantes de laboratoire, sorbonnes de laboratoire - Banc de test divers (réglages automobiles, détection fausse monnaie, test de cartes électroniques...) - Machine de mesure/numérisation tridimensionnelle, machine de planéité, machine de cylindricité, comparateur, micromètre/télémetre laser, sonde ultrasonique d'épaisseur... - Machine de dureté, machine d'état de surface... - Chromatographe, pH mètre, éthylomètre, cytomètre... - Multimètre de chantier, fréquencesmètre... - Balance de laboratoire, balance d'atelier, densimètre, compteur de monnaie/billets... - Thermomètre avec et sans contact, caméra thermique... - Station météo électronique - Colorimètre, photomètre, spectrophotomètre... - Projecteur de profil, microscope optique/numérique, endoscope industriel... - Pompe assurant la mesure débit-métrique des carburants en station-service - Borne taxi-métrique diverse (stationnement, péage...) - Système de mesure et d'affichage du temps (horloge, badgeuse...)	Non applicable	P09.05	0,145 €	0,116 €	0,102 €	Non applicable	Cat. 05
APPAREILS DE MESURE ET DE TEST	10388 Mesure et test > 50 cm							Cat. 04

⁽¹⁰⁾ Les sous-ensembles (ex : accessoires, moteurs, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
				Montants HT / kg				
Catégorie 9 – Instruments de contrôle et de surveillance professionnels ⁽¹⁰⁾								
APPAREILS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES	10226 Surveillance et contrôle installations industrielles - Panneau de contrôle et boîtier de commande actif (incluant électronique et interface homme-machine) - Automate programmable et programmeur - Bloc FRL, Venturis - Électrovanne, Électrodistributeur, Ilot de distribution - Capteur (détection, sécurité machine, mouvement, mesure physico-chimique...)	Non applicable	P09.06	0,083 €	0,066 €	0,058 €	Non applicable	Cat. 05
ALIMENTATIONS ÉLECTRIQUES ET LEURS DISPOSITIFS DE CONTRÔLE	10232 Alimentations électriques ≤ 50cm - ASI (Alimentation Sans Interruption) ou UPS (Uninterruptible Power Supply), d'une puissance inférieure à 375 kVA, avec sortie monophasée, de type VFI, VI racks ou de type tours ≥ 10kg - Onduleur photovoltaïque - Transformateur d'alimentation - Chargeur de batterie	Non applicable	P09.07	0,118 €	0,094 €	0,083 €	Non applicable	Cat. 05
	10389 Alimentations électriques > 50cm - Variateur de vitesse - Alimentation stabilisée - Convertisseur AC/DC, sinusoïdal... - Démarreur - Chargeur d'équipements de la catégorie 9							Cat. 04
APPAREILS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES PARAMÈTRES ZOOTECNIQUES	10353 Contrôle des paramètres zootecniques - Dispositif mobile d'identification et de mesure implanté de façon non permanente sur les animaux - Système d'analyse des paramètres mesurés et de contrôle des impacts sur l'alimentation, l'environnement... - Système d'analyse de la qualité et de la conservation des matières animales issues de l'élevage (lait, œufs...)	Non applicable	P09.08	0,144 €	0,115 €	0,101 €	Non applicable	Cat. 05

⁽¹⁰⁾ Les sous-ensembles (ex : accessoires, moteurs, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
				Montants HT / kg				
Catégorie 9 – Instruments de contrôle et de surveillance professionnels ⁽¹⁰⁾								
VENTOUSES ÉLECTRO-MAGNETIQUES	10355 Ventouse électromagnétique - Ventouse, rétenteur, bandeau et poignée électromagnétique pour le contrôle d'accès ou la sécurité incendie (verrouillage des portes, issues de secours, portes coupe-feu et autres systèmes de fermeture)	Non applicable	P09.10	0,050 €	0,040 €	0,035 €	Non applicable	Cat. 05
COMPTEURS LINKY ENEDIS	10356 Compteur LINKY ENEDIS Compteur tarifaire Linky vendu à Enedis uniquement	Non applicable	P09.11	0,040 €	0,032 €	0,028 €	Non applicable	Cat. 05
ROBINETTERIE SANITAIRE À COMPOSITION ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE	10376 Robinetterie électrique / électronique - Robinet, capteur, électrovanne, régulateur de température, piézo, système d'affichage, boîtier de commande	Non applicable	P09.12	0,025 €	0,020 €	0,018 €	Non applicable	Cat. 05



⁽¹⁰⁾ Les sous-ensembles (ex : accessoires, moteurs, alimentations...) spécifiquement destinés à être intégrés dans un EEE doivent être déclarés dans la sous-catégorie de l'EEE correspondant.

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

 Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
				Montants HT / unité				
Catégorie 10 – Distributeurs automatiques professionnels								
FREE STANDING CHAUD / DISTRIB. AUTOMATIQUES POSÉS AU SOL (sans fluide frigorigène)	10198 Free standing hors froid - Distributeur d'aliments - Distributeur de boissons chaudes - Distributeur de solide (distributeur de fleur, objet connecté, médicament...) - Free standing chaud - Borne de ticketing / billetterie - Centrale de paiement	Non applicable	P10.01	9,30 €	7,44 €	6,51 €	Non applicable	Cat. 04
TABLE TOP CHAUD / DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES SUR COMPTOIR OU MURAUX (sans fluide frigorigène)	10197 Table top hors froid / OCS - Borne de ticketing / billetterie - Centrale et borne de paiement - Distributeur de jeton - Office coffee service - Système de paiement - Table top chaud - Monnayeur automatique - Percolateur - Distributeur de boissons chaudes	> 30 kg	P10.02	3,00 €	2,40 €	2,10 €	Non applicable	Cat. 04
		≤ 30 kg	P10.03	0,69 €	0,55 €	0,48 €	Non applicable	
FREE STANDING FROID / DISTRIB. AUTOMATIQUES POSÉS AU SOL (avec fluide frigorigène)	10200  Free standing froid - Distributeur d'aliments froids - Distributeur de boissons froides - Free standing froid	Non applicable	P10.04	26,10 €	20,88 €	18,27 €	15,66 €	Cat. 01
TABLE TOP FROID / DISTRIB. AUTOMATIQUES SUR COMPTOIR OU MURAUX (avec fluide frigorigène)	10201  Table top froid - Table Top froid	Non applicable	P10.05	13,50 €	10,80 €	9,45 €	8,10 €	Cat. 01

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants d'éco-participation applicables à partir du 1^{er} janvier 2021

☐ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit*				Nouvelle catégorie réglementaire
				Aucun	1	2	3	
				Montants HT / unité				
Catégorie 10 – Distributeurs automatiques professionnels								
FONTAINES À BOISSON (avec fluide frigorigène)	10218 ☐ Fontaine à boisson - Fontaine à eau (bonbonne et réseau) - Fontaine à jus (boissons gazeuse, jus de fruits...) - Machine à pression - Tireuse à bière	Non applicable	P10.06	2,20 €	1,76 €	1,54 €	1,32 €	Cat. 01
ÉQUIPEMENTS POUR LE RETRAIT D'ARGENT	10202 Distributeur de billets - Distributeur automatique de billets - Guichet automatique de billets	Non applicable	P10.07	5,00 €	4,00 €	3,50 €	Non applicable	Cat. 04
SOUS-ENSEMBLES RATTACHÉS À UN ÉQUIPEMENT DE LA CATÉGORIE 10	10357 Sous-ensembles de la catégorie 10 - Pompe, Moteur ventilateur, Moteur moulin à café, Moto ventilateur d'aspiration, Électrovanne, Compteur volumétrique, Chaudière avec résistance interne... - Interrupteur on/off, Commutateur, Thermostat contrôle, - Échangeur thermique...	≤ 0,2 kg	P10.08	0,01 €	0,01 €	0,01 €	Non applicable	Cat. 05
		> 0,2 kg ≤ 1 kg	P10.09	0,05 €	0,04 €	0,04 €	Non applicable	
		> 1 kg ≤ 5 kg	P10.10	0,30 €	0,24 €	0,21 €	Non applicable	
		> 5 kg ≤ 10 kg	P10.11	1,00 €	0,80 €	0,70 €	Non applicable	
		> 10 kg ≤ 20 kg	P10.12	2,00 €	1,60 €	1,40 €	Non applicable	

*pour les produits concernés par la modulation de l'éco-participation

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Montant HT / kg	Nouvelle catégorie réglementaire
Catégorie 12 – Appareillage professionnel d'installation pour réseau électrique BT et de communication ⁽¹¹⁾					
PETIT APPAREILLAGE DE DIMENSION INFÉRIEURE OU ÉGALE À 50 CM	<p>10377 Petit appareillage catégorie 12 ≤ 50 cm</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petit appareillage fixé au bâti (en saillie ou encastré) <ul style="list-style-type: none"> • Interrupteur, variateur d'intensité, prise de courant, prise RJ, DTI, DCL... • Boîte de sol pré-câblée ou pré-équipée - Petit appareillage d'armoires, tableaux, coffrets, pupitres fixes ou mobiles <ul style="list-style-type: none"> • Appareillage pour la coupure, la protection des circuits et personnes, pour le raccordement, pour la commande et la programmation, et équipement pour réseaux multimédia : disjoncteur, interrupteur/sectionneur, interrupteur de protection moteur, parafoudre, détecteur d'arc, bornier/peigne, prise de courant et son socle, contacteur, relais, inter-horaire programmable, bandeau de brassage, module de communication, bloc de jonction, fusible, transformateur de commande et signalisation... • Automate programmable de gestion technique des bâtiments, interface de supervision, micromodule... - Coffret de chantier, coffret de recharge de véhicule (hors bornes publiques en P12.03)... - Colonne, nourrice, goulotte, canalisation, adaptateur et prolongateur professionnel par nature - Appareillage pour installations photovoltaïques (hors panneaux et onduleurs photovoltaïques) 	Non applicable	P12.01	0,058 €	Cat. 05
GROS APPAREILLAGE DE DIMENSION SUPÉRIEURE À 50 CM	<p>10378 Gros appareillage cat. 12 > 50 cm</p> <ul style="list-style-type: none"> - Condensateur de puissance, batterie, de compensation, busway... - Coffret de chantier, coffret de recharge de véhicule (hors bornes publiques en P12.03)... - Colonne, nourrice, goulotte, canalisation électrique... - Appareillage pour installations photovoltaïques (hors panneaux et onduleurs photovoltaïques) 	Non applicable	P12.02	0,039 €	Cat. 04
BORNES PUBLIQUES DE RECHARGE DE VÉHICULE	<p>10379 Borne publique recharge véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> - Borne de recharge de véhicules électriques installée dans des lieux accessibles au public (voirie, station service...) 	Non applicable	P12.03	0,046 €	Cat. 04

(11) Les EEE des catégories 12 et 13 ne sont pas concernés par l'éco-modulation.

Barème ecosystem

EEE professionnels
Montants
d'éco-participation
applicables à partir
du 1^{er} janvier 2021

□ Type d'équipement concerné par le critère de modulation « Mise à disposition de pièces détachées »

Sous-catégorie	Types d'équipements et exemples d'équipements (liste non exhaustive)		Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Montant HT / kg	Nouvelle catégorie réglementaire
Catégorie 13 - Équipements de production, conversion et stockage d'énergie électrique BT professionnels ⁽¹¹⁾						
PETIT ÉQUIPEMENTS DE DIMENSION INFÉRIEURE OU ÉGALE À 50 CM	10380	Petit équipement cat.13 ≤ 50 cm - Équipement dont la fonction principale est de convertir/ transformer/stocker l'énergie électrique BT au sein d'un réseau de distribution BT ASI (Alimentation Sans Interruption) ou UPS (Uninterruptible Power Supply), d'une puissance inférieure à 375 kVA, avec sortie triphasée Onduleur (hors onduleurs photovoltaïques) Redresseur, chargeur de courant de puissance : • inférieure à 3 kVA au format "rack" ou au format "tour" et de poids > 10 kg • comprise entre 3 kVA et 300/337 kVA au format "armoires" et de poids > 10 kg Convertisseur de fréquence	Non applicable	P13.01	0,050 €	Cat. 05
GROS ÉQUIPEMENTS DE DIMENSION SUPÉRIEURE À 50 CM	10381	Gros équipement cat.13 > 50 cm - Équipement ou système de stockage d'énergie, stationnaire, à usage non résidentiel, modulaire ou non et intégrant des dispositifs de commande et de protection, intégrant des batteries ou non	Non applicable	P13.02	0,028 €	Cat. 04
GROUPES ÉLECTROGÈNES	10382	Groupe électrogène - Groupe mobile - Groupe fixe de puissance inférieure à 375 kW	Non applicable	P13.03	0,022 €	Cat. 04
GÉNÉRATEURS ET TRANSFORMATEURS	10383	Générateur et transformateur - Générateur électrique BT pour petit éolien ou microcentrale hydroélectrique - Transformateur BT (en entrée et en sortie) de type sec de moins de 375 kVA	Non applicable	P13.04	0,015 €	Cat. 04

(11) Les EEE des catégories 12 et 13 ne sont pas concernés par l'éco-modulation.

Nouvelles catégories réglementaires définies à l'article R543-172-III du Code de l'environnement :

Cat. 01 : Équipements d'échange thermique

Cat. 02 : Écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm²

Cat. 03 : Lampes

Cat. 04 : Gros équipements

Cat. 05 : Petits équipements

Cat. 06 : Petits équipements informatiques et de télécommunications

IMPORTANT :

La liste des exemples d'équipements visés dans ce présent barème est non exhaustive (pour plus d'informations sur les équipements concernés, consulter l'Avis aux producteurs du ministère de l'Écologie ou contacter ecosystem).

Conformément aux dispositions de l'article R543-172-IV du Code de l'environnement, les sous-ensembles électriques et électroniques destinés à être reliés entre eux de façon modulaire et réversible* par des liaisons matérielles ou immatérielles sont considérés comme des EEE visés par le contrat (ex : pompe de rechange pour matériel de nettoyage industriel ; ...), sauf lorsqu'ils sont cédés à des Producteurs d'équipements électriques et électroniques dans lesquels lesdits sous-ensembles sont destinés à être intégrés (ex. : ballast vendu en OEM à un fabricant de luminaires ; moteur spécifique vendu en OEM à un fabricant de pompes ; pompe vendue en OEM à un fabricant de système d'aspiration pour poste de traitement dentaire ; module entrée/sortie vendu en OEM à un fabricant d'automates industriels...).

* Une liaison, à l'exclusion de tout collage, soudure ou sertissage, est considérée comme réversible lorsqu'elle peut être séparée au moyen d'actions mécaniques, telles que le dévissage, par des outils simples et couramment employés.